



DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
CANTON DE GIF-SUR-YVETTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 02 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le 29 mars 2024, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire.

Etaient présents :

M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire, Mme Françoise BALTHAZARD, Adjointe au maire, M. Pascal AMBROISE, Mme Pascale BEAUCHENE, M. Valentin BLOT, Mme Marie-France LAUNET, Mme Martine MONTARON, M. Rémi JEANNOT, M. Benoit JULIENNE, conseillers municipaux

Représentés :

M. Serge BLIN par M. Benoit JULIENNE,
Mme Sophie CAMPISCIANO par Mme Marie-France LAUNET
M. Zaïme ALI-BELHADJ par M. Rémi JEANNOT
Mme Dominique GUILLAN par Mme Françoise BALTHAZARD
Mme Sandrine MOURET par M. Pierre-Alexandre MOURET

Absents : M. Claude PREVOST

Secrétaire de séance : M. Benoit JULIENNE

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 9
Votants : 14
Pouvoir : 5

2024-04-22

OBJET : Budget communal – Affectation du résultat 2023

Rapporteur : Pierre-Alexandre MOURET

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2311 et L2311-11,

VU la Commission Finances du 19 mars 2024,

VU le Bureau municipal en date du 26 mars 2024,

CONSIDÉRANT le CFU 2023 de la commune,

Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20240412-2024_04_22-DE
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024

CONSIDÉRANT les restes à réaliser de l'année 2023 à reporter sur l'année 2024, pour un montant de 111 310,35 €,

CONSIDÉRANT les résultats définitifs figurants au CFU 2023 de la commune de Saint-Aubin, approuvés par le Conseil Municipal dans sa séance du 02 avril 2024, et résumé comme suit :

Section de Fonctionnement		
Résultat de l'exercice 2023		326 985,65 €
Report à nouveau		1 531 893,34 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2023		1 858 878,99 €
Section d'Investissement		
Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)		13 011,60 €
Restes à réaliser dépenses	Restes à réaliser recettes	Solde des restes à réaliser
175 060,35 €	63 750,00 €	- 111 310,95 €
Besoin de financement à la section d'investissement		98 298,75 €

APRES EN AVOIR DELIBERE,
à l'unanimité des suffrages exprimés et sans abstention manifestée,

- **DÉCIDE** d'affecter au budget pour 2024 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :
- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en affectant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de **98 298,75 €**
 - Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédents de fonctionnement reporté » pour un montant de **1 760 580,24 €**

Publié sur le site de la commune

Le secrétaire de séance
Benoit JULIENNE

Le 02 avril 2024

Le Maire,
Pierre-Alexandre MOURET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification.
Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification.

Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20240412-2024_04_22-DE
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024